

*Date de dépôt : 24 juin 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. François Gillet : Chantier du CO Florence : la plaisanterie a assez duré !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de la séance des 14 et 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La décision de lancer le chantier de rénovation et d'extension du collège de la Florence, dans le cadre des crédits programmes du DCTI, a été prise en janvier 2008. Si le chantier s'est ouvert il y a une année environ, cela fait maintenant plus de quatre ans que la planification des travaux et les séances y relatives mobilisent l'équipe de direction du collège.*

*Faire face à un tel chantier, en cours d'année scolaire et dans un établissement du Cycle d'orientation ne comptant pas moins de 36 classes, pour 720 élèves et une centaine d'adultes, n'est déjà pas une sinécure, mais lorsque les délais ne sont pas respectés et que les trop rares travaux effectués révèlent déjà des défauts inquiétants, cela devient incompréhensible, voire carrément inacceptable ! A tel point que, depuis quelques semaines, le climat de l'établissement s'en ressent fortement ; tant du côté des élèves que du corps enseignant.*

*Quelques exemples :*

*1. Début 2009, le démarrage des travaux intérieurs étant, selon les mandataires, imminents, la direction, le personnel administratif et technique ainsi que les enseignants se sont mobilisés pour déménager la bibliothèque-médiathèque dans la salle de conférences afin de lui permettre de rester ouverte durant le chantier. De même, six salles de classes ont été transférées dans l'urgence dans une autre aile du bâtiment. Résultat : trois mois plus tard, rien n'a démarré ... c'est toujours le calme plat !*

2. *La seule réalisation concrète à mettre à l'actif des mandataires est le réaménagement de la terrasse extérieure du bâtiment. Utilisée comme préau, celle-ci a été inutilisable depuis la rentrée scolaire (les élèves ont été contraints de passer leurs récréations à l'intérieur durant huit mois). Après de multiples péripéties (problèmes de pause des barrières, retard dans la livraison des dalles, incendie du véhicule de levage etc.), la terrasse enfin terminée vient d'être réouverte aux élèves, début mai. Résultat : les dalles se cassent sous le poids des élèves et plusieurs d'entre elles ne sont pas à niveau ; visiblement elles ont été mal posées ...*

3. *En marge du chantier (mais cela n'arrange rien ...), suite aux dégâts provoqués par des jets de projectiles incendiaires, une des deux entrées principales est toujours inutilisable, six semaines après le sinistre ! A notre connaissance, rien n'a encore été entrepris pour la remettre en état. Résultat : les 800 occupants du bâtiment sont contraints de se concentrer (et souvent de se bousculer ...) sur les deux sorties restantes, mais surtout, l'une des issues de secours en cas d'évacuation est toujours inutilisable !*

*En définitive, tout se passe comme si ce chantier, pourtant particulièrement sensible, était la dernière des priorités des mandataires. Le constat est malheureusement clair : aucun suivi de chantier sérieux n'est effectué, ni par le bureau d'architectes mandaté, ni par les services du DCTI.*

**Ma question est la suivante :**

***Comment le DCTI explique-t-il cette situation et qu'entend-il mettre en œuvre pour y remédier au plus vite ?***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La décision de lancer le chantier de rénovation et extension du collège de la Florence a été validée en janvier 2008, suite au vote des crédits programmes par le Grand Conseil en décembre 2007.

Suite à l'obtention de ce crédit, les études ont pu reprendre pour la phase « dossier d'exécution ». A cet effet, des appels d'offres, selon les procédures relatives aux marchés publics (AIMP), ont été lancés pour la recherche de mandataires spécialisés. Suite à l'attribution de ces mandats en mai 2008 et aux études des dossiers d'exécution, une première étape de travaux a débuté en juillet 2008, portant sur la réfection complète de la toiture, de la cour intérieure et des patios.

Concernant la planification des étapes, des séances de coordination ont lieu régulièrement entre le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), le service technique (DIP), la direction de l'école et

l'architecte. Nous tenons à relever l'excellente collaboration établie entre les différents intervenants.

Pour permettre la réalisation des travaux, l'école a effectivement libéré une partie des locaux au sous-sol, dont la bibliothèque et 6 salles de classes mais, malheureusement, pour des questions liées au retour d'appels d'offres et à des délais d'adjudication, l'ouverture du chantier, prévue le 16 février 2009, a dû être reportée de 8 semaines, soit au 14 avril 2009.

Dès cette date, les premières actions telles que travaux préparatoires, démontage, introduction électrique et diverses modifications sur les installations, sont en cours dans les locaux libérés du sous-sol. Les travaux pour la réalisation d'une nouvelle cabine électrique ont débuté le 30 mars 2009. Dès la fin de l'année scolaire 2008-2009, l'ensemble du sous-sol ainsi que le secteur du nouveau bâtiment administratif fermant la cour seront en chantier.

Concernant l'aménagement du préau, cette surface est à disposition des élèves depuis Pâques 2009. Depuis la mise en service de cette terrasse, quelques défauts sont apparus; un contrôle de qualité de l'ensemble de la surface est en cours et l'entrepreneur devra répondre aux exigences du maître de l'ouvrage.

En marge du chantier, nous déplorons des actes de vandalisme, dont un incendie qui a eu lieu le 5 avril vers l'un des accès principaux de l'école.

Cet accès a été remis en fonction le 11 juin 2009. Les portes concernées par le sinistre ne sont pas considérées comme « sortie de secours ». Néanmoins, elles seront modifiées et équipées de base anti-panique pour augmenter la sécurité de l'établissement.

Ainsi, grâce à la collaboration de la direction de l'école et une planification revue avec les entreprises, le retard pris sur ce chantier sera comblé et l'ensemble du sous-sol sera entièrement disponible d'ici décembre 2009.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER